

RAPPORT N° 03/2-32
au Conseil Municipal

OBJET

RHI DE LA MONTAGNE (SAINT-BERNARD)

**MANDAT DE REALISATION POUR LE RENFORCEMENT DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

CRAC 2002

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article 19 de la convention de mandat pour le renforcement des réseaux d'Eaux Usées et Alimentation en Eau Potable notifiée le 9 Août 1999 (reçue en préfecture le 9 Août 1999), la SODIAC transmet à la collectivité le compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) et le bilan prévisionnel actualisé de l'opération.

Caractéristiques du projet :

Le projet consiste à partir de Ruisseau Blanc à poser des canalisations principales d'eaux usées et d'eaux potables qui emprunteront l'itinéraire suivant :

- Chemin de Saint-Bernard (jusqu'à l'embranchement de la ruelle Bambou),
- Chemin de la Ruelle Bambou,
- Chemin du Père Rimbault (jusqu'au chemin Lacroix),
- Puis bouclage vers le chemin de la Ruelle Bambou,
- Extension sur le chemin Dépêche.

Ce réseau permettra donc dans un premier temps de raccorder :

- l'ensemble du programme de logements neufs de la ZAC (soit 170 logements),
- les logements modulaires (20 logements) mis en place suite au cyclone DINA,
- le lotissement existant des Bambous (80 parcelles),
- des équipements publics tels les écoles, la Léproserie, la mairie annexe,
- des particuliers situés à proximité du passage du réseau.

Décisions et validations

Par Délibération du 17 décembre 2001, le Conseil Municipal a approuvé le DCE correspondant au programme de travaux, le bilan prévisionnel correspondant et sollicité un financement FRAFU à hauteur de 80 % du montant global HT.

Par Délibération du 27 Mars 2002, le Conseil Municipal a approuvé les modifications du bilan et du plan de financement. Le montant global prévisionnel des dépenses s'élève à **2 907 281,27 Euros HT**.

Avancement au 31 décembre 2002 :

- Les études techniques ont été réalisées jusqu'en phase DCE.
- L'appel d'offres pour la réalisation des travaux a été lancé.
- Les entreprises ont été retenues.
- Les marchés ont été notifiés et les ordres de services de démarrage des travaux ont été notifiés au 16 décembre.

RAPPORT N° 03/2-32

Attribution des marchés de travaux

Sur la base de l'estimatif du maître d'œuvre en phase DCE d'un montant total de travaux de **2 661 328,2 euros TTC**, les marchés de travaux ont été attribués à :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT TTC
LOT 1 réseaux AEP et EU	SOGEA	1 697 764,68 €
LOT 2 postes de refoulement	HYDROTECH	218 925,88 €
TOTAL		1 916 690,56 €

Un différentiel de 744 638 euros en diminution de l'estimation prévisionnelle a été réalisé suite aux résultats de l'appel d'offres.

Les dépenses réalisées au 31/12/2002 :

Au 31/12/2002, les dépenses cumulées s'élèvent à 154 646 euros TTC et sont liées principalement aux honoraires de maîtrise d'œuvre et rémunération de coordination.

Le plan de financement prévisionnel

La collectivité supporte seule le coût de l'ouvrage (article 15.1 de la convention de mandat).

Des subventions au titre du FRAFU ont été accordées à la commune de Saint Denis pour un montant total de **2 212 036 euros** sur le FEDER et le FIDOM soit environ 76 % du montant HT des dépenses.

financement	prévisionnel	obtenu	écart
	DCM du 27/03/2002		
FRAFU FEDER	1 727 904 €	1 659 027 €	-68 877 €
FRAFU FIDOM	575 968 €	553 009 €	-22 959 €
COMMUNE TTC	840 581 €	932 417 €	91 836 €
TOTAL TTC	3 144 453 €	3 144 453 €	0 €

L'écart entre le plan de financement prévisionnel et le plan de financement obtenu est lié au montant de l'assiette éligible des dépenses prise en compte dans l'instruction des dossiers de financement.

La participation communale sur le bilan prévisionnel de l'opération s'élève à **932 417 euros TTC**.

Les recettes réalisées au 31 / 12 / 2002 :

RAPPORT N° 03/2-32

La commune a réalisé conformément à l'article 15 de la convention de mandat **une avance de 232 595 euros TTC** correspondant à 10 % du montant TTC initial du coût de l'ouvrage.

L'avancement de l'opération s'est traduit par une demande totale de remboursement **de 139 181.68 euros TTC** à la collectivité au 31/12/2002 dont 87 318.58 euros TTC payés par la Ville.

Le prévisionnel année 2003

La totalité des travaux devrait se réaliser sur l'année 2003 (délais contractuels du marché) et le réseau doit être réceptionné fin 2003 - début 2004.

Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à **1 892 000 euros TTC**.

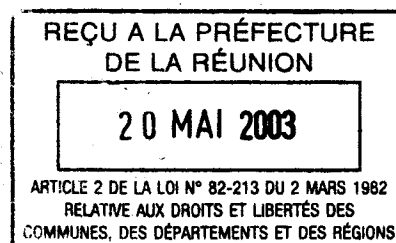
L'avancement prévisionnel (suivant planning entreprises) de l'opération et les dépenses à réaliser conduit la collectivité à prévoir un **remboursement de 1 702 000 euros** pour l'année 2003.

Elle doit percevoir en remboursement **1 191 400 euros** de subventions au titre du FRAFU.

Au vu de ces informations, je vous demande d'approuver le CRAC 2002 de l'opération de renforcement des réseaux EU et AEP de la RHI Saint Bernard.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



NB : le dossier intégral peut être consulté auprès de la DGST / RESEAUX (M. Georges MOUTOUSSAMY)

**DELIBERATION N° 03/2-32
du Conseil Municipal
en séance du mardi 6 mai 2003**

OBJET

RHI DE LA MONTAGNE (SAINT-BERNARD)

**MANDAT DE REALISATION POUR LE RENFORCEMENT DES RESEAUX
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE**

CRAC 2002

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment l'article 254 ;

Sur le RAPPORT N° 03/2-32 du Maire ;

Vu la convention de mandat de réalisation entre la Ville de Saint-Denis et la Sodiac en date du 9 août 1999, reçue en Préfecture le 9 août 1999 ;

Vu l'Avenant n°1 de la convention de mandat de réalisation entre la Ville de Saint-Denis en date du 23 février 2001 et reçu en préfecture le 23 février 2001 ;

Vu la Délibération du 17 décembre 2001 reçu en préfecture le 27 décembre 2001 ;

Vu la notification de l'avis favorable de programmation FRAFU en commission régionale du 21 février 2002 ;

Vu la Délibération du 27 Mars 2002 reçu en préfecture le 8 Avril 2002 ;

Vu l'Avenant n° 2 modificatif de la convention de mandat de réalisation entre la Ville de Saint-Denis en date du 25 avril 2002 et reçu en préfecture le 14 Mai 2002 ;

Vu le rapport de Monsieur Gino PONIN-BALLOM, 6^{ème} Adjoint au Maire, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le CRAC 2002 de l'opération renforcement des réseaux EU et AEP de la RHI Saint Bernard, notamment les éléments suivants :

DELIBERATION N° 03/2-32

- dépenses et recettes de l'année 2002 et le prévisionnel de dépenses et recettes pour l'année 2003 ;
- le bilan financier réactualisé ;
- la participation globale réactualisée de la commune sur le bilan prévisionnel ;
- le remboursement pour l'année 2002 ;
- le montant des remboursements qui seront appelées pour l'année 2003 ;
- et d'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le **14 MAI 2003**

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

